



## La refondation de l'école et l'enseignement agricole

**Les Maisons familiales rurales (MFR) se félicitent** que, lors de la séance du vendredi 15 mars 2013 consacrée à l'examen de loi sur la refondation de l'école, **le législateur ait pris la décision d'inscrire l'enseignement agricole parmi les enseignements complémentaires proposés aux élèves de collège.**

Elles rappellent que l'Observatoire national de l'enseignement agricole (Onea) présidé par Henri Nallet, en juillet 2011, a publié **un rapport sur la pertinence des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole.** À cette occasion, l'Onea avait insisté sur la valeur ajoutée tant scolaire que sociale qu'elles représentent dans le cadre de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Il avait appelé à « *une politique des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole à la hauteur des enjeux qu'elles constituent pour le système éducatif national, notamment en termes de prévention du décrochage scolaire des élèves avant la fin du collège.* »

Il ajoutait : « *Il est aussi à noter que la pluralité de l'enseignement agricole, la diversité des réponses apportées par ses composantes sont un facteur déterminant de la réussite des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> face à l'hétérogénéité des attentes des familles.* »

Fortes de leur expérience en matière de pédagogie différenciée et face à la demande croissante de jeunes et de parents en quête d'horizons scolaires multiples, **les Maisons familiales rurales confirment et témoignent qu'il est possible de concilier une formation à rythme approprié, la scolarité obligatoire et l'acquisition du socle commun de connaissance, de compétences et de culture.**

Elles réaffirment la nécessité du maintien du statut scolaire durant cette période afin d'éviter tout dispositif qui enfermerait trop tôt les élèves dans une filière. Elles souhaitent que ces parcours ne soient pas confondus avec une quelconque orientation professionnelle précoce, ni avec l'apprentissage.

Les Maisons familiales rurales espèrent que ces questions seront abordées lors du séminaire de lancement de la concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole qui aura lieu le vendredi 29 mars prochain au Conservatoire national des arts et métiers.

Information complémentaire : Patrick GUES (responsable communication UNMFREO) - Tél. : 01.44.91.86.86 - [patrick.gues@mfr.asso.fr](mailto:patrick.gues@mfr.asso.fr)

Web : [www.mfr.fr](http://www.mfr.fr) - Blogs : <http://reussiraument.wordpress.com> et <http://patrickgues.wordpress.com/>



## **Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales « Réussir autrement sa formation »**

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (52 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (12 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (10 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie originale et leur approche éducative singulière. Elles associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 511 associations réparties de la façon suivante : 441 associations locales, établissements de formation professionnelle, et 70 associations de fédérations départementales, régionales, comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, Union nationale.

Il existe également des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des MFR coordonne les activités du mouvement. Elle a pour objectifs de :

- garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site [www.mfr.fr](http://www.mfr.fr)  
Blog sur la formation en alternance : <http://patrickgues.wordpress.com/>  
Blog des MFR : <http://reussiraument.wordpress.com/>